

## ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2014

---

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2611

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 21 par les mots :

"en réduisant les besoins d'énergie au maximum".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.